



# La sécurité intégrée à l'école



**Un dispositif cadre international en appui à l'Alliance mondiale pour la prévention des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur éducatif et à l'Initiative mondiale pour la sécurité à l'école - Mars 2017**



Photo: David Wardell/Save the Children Australia

## Objectifs de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école

- Protéger les élèves et les enseignants des accidents mortels, blessures et autres préjudices en milieu scolaire
- S'organiser pour poursuivre l'enseignement malgré la présence d'aléas et de dangers prévisibles
- Protéger les investissements du secteur éducatif
- Mieux prévenir les risques et renforcer la résilience par la formation

## Les trois piliers de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école

La sécurité en milieu scolaire se fait en harmonisant les orientations et pratiques éducatives avec la gestion des catastrophes au niveau national, régional, du district et des sites scolaires locaux. Elle repose sur trois piliers :

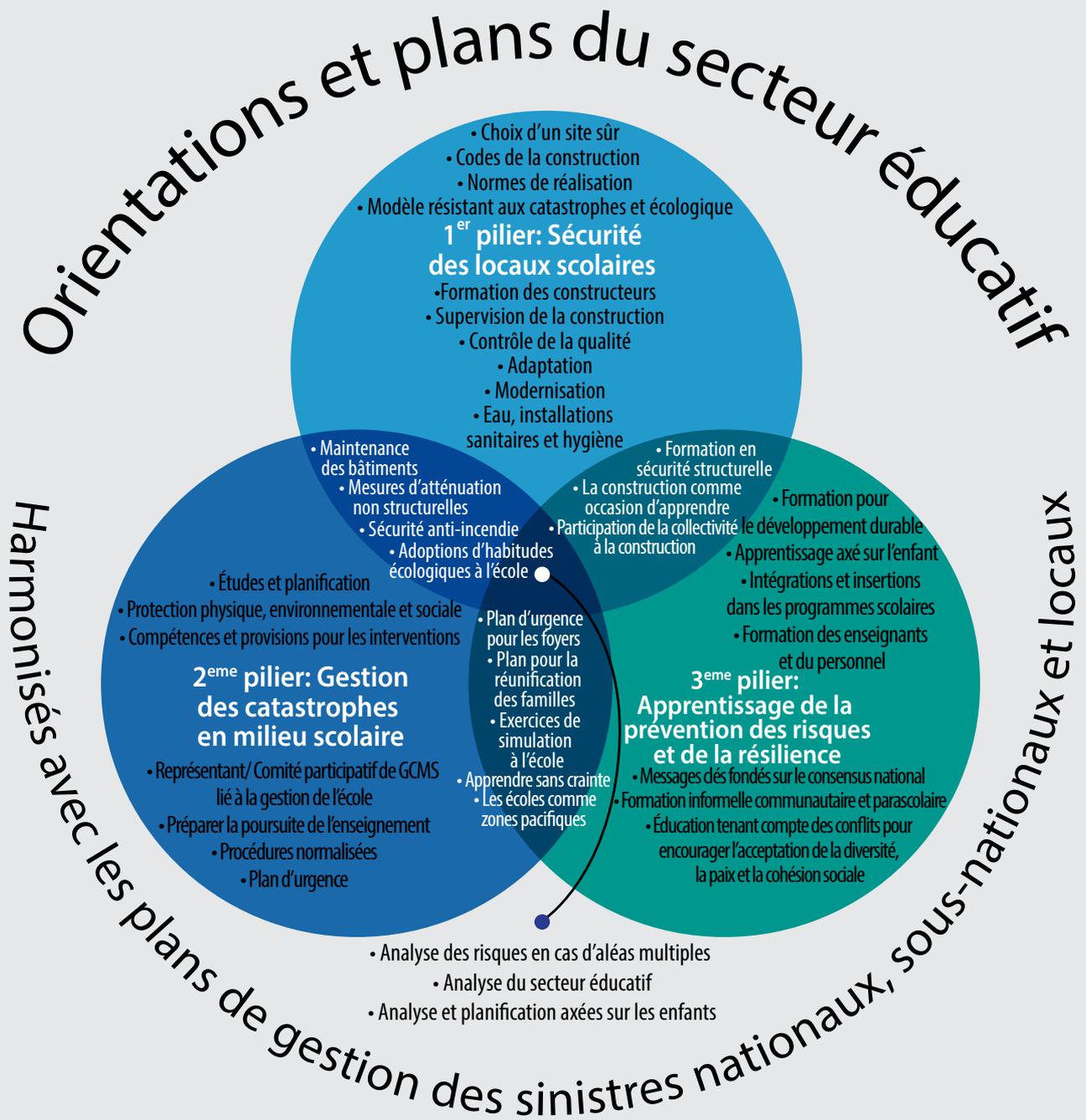
- 1. la sécurité des installations scolaires**
- 2. la gestion des catastrophes en milieu scolaire**
- 3. l'apprentissage de la prévention des risques et de la résilience**

La sécurité intégrée à l'école se planifie à partir d'une analyse des risques portant sur de multiples aléas. Dans l'idéal, cette planification devrait faire partie des systèmes d'information de la gestion éducative au niveau national, régional et local. Elle relève de l'analyse globale des orientations et de la gestion du secteur éducatif qui apporte les éléments factuels nécessaires à la planification et à l'action.

## Objectif

L'Approche intégrée de la sécurité à l'école vise à diminuer les risques liés à tous les aléas dans le cadre scolaire. Au cours des 10 dernières années, des défenseurs des droits des enfants se sont concertés pour :

- améliorer l'égalité et la sécurité de l'accès des enfants à un enseignement fondamental de qualité, ouvert à tous et intégré
- suivre et évaluer les progrès des actions visant à réduire les risques de sinistres et de conflits
- faciliter la disponibilité et l'accès aux informations liées aux aléas (comme celles sur les dispositifs d'alerte rapide multirisques et sur les risques de catastrophe).
- encourager la prévention des risques et la résilience dans le secteur éducatif, y compris en les soulignant dans les grands accords internationaux (par exemple dans les Objectifs pour le développement durable et le Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe)
- renforcer la coordination et les réseaux sur la résilience depuis le niveau local jusqu'au niveau national, régional et international.
- prévenir et diminuer l'exposition aux risques et la vulnérabilité à tous les aléas et risques, mieux se préparer à réagir et à reconstruire et renforcer la capacité à rebondir par une meilleure gouvernance et participation locale à l'éducation.



Ces actions reposent sur la reconnaissance des droits des enfants à la survie et à la protection ainsi que leur droit à poursuivre leur éducation. Elles se veulent axées sur l'enfant, destinées à tous, participatives et fondées sur des faits avérés. Impliquer les enfants dans tous les aspects de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école leur permettrait d'être mieux protégés et de participer aux effets à long terme avec leur énergie, leurs connaissances et leurs idées.

L'Approche intégrée de la sécurité à l'école met en lumière ces actions concertées. Elle permet aux partenaires du secteur éducatif de collaborer plus efficacement et de se rapprocher d'actions similaires au niveau mondial, régional, national et local dans tous les secteurs.

L'Approche intégrée de la sécurité à l'école vient appuyer les objectifs de l'Initiative mondiale pour la sécurité à l'école et ceux de l'Alliance mondiale pour la prévention des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES). Elle vise à faire de la sécurité en milieu scolaire un domaine prioritaire au sein des dispositifs cadres pour le développement durable, la prévention des risques et la résilience de l'après-2015.

# Trois piliers de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école



## 1<sup>er</sup> pilier : la sécurité des installations scolaires

Acteurs principaux : autorités chargées de l'éducation et de la planification, architectes, ingénieurs, constructeurs, membres de la collectivité scolaire qui prennent des décisions sur le choix d'un site sûr, la conception, la construction et la maintenance (y compris l'accès sûr et ininterrompu aux installations).

### Responsabilités principales pour les écoles publiques et privées

- Choisir des sites scolaires sûrs ainsi qu'un modèle et une construction accessibles à tous et résistants aux sinistres pour faire de chaque nouvelle école une école sûre.
- Mettre en place des plans d'analyse et une liste des priorités pour moderniser ou remplacer les écoles dangereuses (y compris leur déplacement).
- Réduire les risques structurels, non structurels et infrastructurels pour sécuriser les bâtiments et installations pour assurer la survie et l'évacuation.
- Prévoir des accès et dispositifs de sécurité pour les personnes en situation de handicap lors de la conception et de la construction des installations scolaires.
- Si les écoles sont destinées à servir d'abris provisoires, les concevoir en conséquence et prévoir des installations scolaires de remplacement convenables pour assurer la continuité de l'enseignement.
- Faire participer les collectivités à la construction et à la modernisation des écoles à sécuriser.
- Veiller à ce que l'accès des enfants aux écoles ne comporte pas de dangers physiques (par exemple accès piétonnier ou traversée de route ou de rivière).
- Adapter les installations sanitaires et d'accès à l'eau aux risques éventuels (par exemple latrines à revêtement fonctionnant à l'eau de pluie).
- Mettre en place des interventions respectueuses du climat pour améliorer la sécurité de l'accès à l'eau, l'énergie et l'alimentation (par exemple collecte des eaux de pluie, panneaux solaires, énergie renouvelable, jardin scolaire).
- Prévoir de continuer à suivre, financer et superviser l'entretien et la sécurité des installations.
- Empêcher et réagir aux attaques contre l'enseignement, notamment l'occupation des écoles par des participants à des conflits armés.



## 2<sup>ème</sup> pilier : la gestion des catastrophes en milieu scolaire

Acteurs principaux : responsables administratifs des autorités éducatives nationales et régionales, et collectivités scolaires locales qui collaborent avec leurs homologues chargés de la gestion des sinistres dans chaque juridiction. Au niveau de l'école, personnel, élèves et parents qui ont tous un rôle à jouer en ce qui concerne la sécurité du milieu scolaire. Ils peuvent le faire en analysant et en réduisant les risques structurels, non structurels, infrastructurels, environnementaux et sociaux, en développant la capacité d'intervention et en prévoyant des mesures pour la poursuite de l'enseignement.

### Responsabilités principales

- Établir des comités nationaux et/ou régionaux et des points focaux à temps complet pour mener les actions de sécurité intégrée à l'école.
- Identifier des points focaux au niveau régional et de l'école chargés de la prévention des risques et de la résilience pour les former en tant que leaders et défenseurs de la sécurité en milieu scolaire.
- Élaborer des orientations et principes au niveau régional et du site scolaire pour l'analyse continue et la planification par site des aléas, la prévention des risques et la préparation à la conduite à tenir. Les intégrer dans la gestion courante et les projets d'amélioration de l'école.
- Constituer, former, institutionnaliser, suivre et évaluer les comités scolaires. Ils doivent pouvoir mener des actions d'identification et de cartographie pour tous les dangers touchant les écoles et la collectivité locale et planifier les actions de prévention continue et les mesures pour se préparer aux risques.
- Encourager le personnel, les élèves, les parents et les intéressés locaux à participer à ces travaux.
- Établir des plans d'intervention nationaux et régionaux pour la poursuite de l'enseignement selon les Normes minimales du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), dont des plans et critères pour limiter l'utilisation des écoles comme abris provisoires.
- S'organiser pour assurer la poursuite de l'enseignement (par exemple en trouvant des lieux pouvant servir d'espaces scolaires provisoires et des modes d'enseignement différents)
- Tenir compte des besoins des enfants d'âge préscolaire et hors du système scolaire, des enfants en situation de handicap et des filles tout autant que des garçons.
- Harmoniser les orientations et les plans d'action du secteur éducatif avec ceux de la gestion des catastrophes et ceux relatifs à la sécurité publique et ce, à tous les niveaux de l'organisation sociale (national, régional et local et par site scolaire). Établir un maillage de communication et de coordination entre les secteurs.
- Adopter selon les besoins des procédures normalisées en cas d'aléas avec et sans avertissement préalable, dont évacuation des bâtiments, regroupement en lieu sûr, évacuation vers un lieu sûr, abri sur place, interruption des activités et regroupement des familles en toute sécurité. Adapter les procédures normalisées au contexte de chaque école.
- Mémoriser les règles de sécurité pour les aléas spécifiques du site.
- Intéresser les écoles à rendre les systèmes d'alerte et d'intervention rapides utiles et pratiques.
- Faire participer les écoles à la construction de la cohésion sociale et de la paix.
- Effectuer régulièrement des exercices de simulation sur l'ensemble de l'école et en liaison avec la collectivité pour appliquer les mesures de préparation, les évaluer de façon critique et les améliorer.



Photo: David Wardell / Save the Children Australia



### 3<sup>ème</sup> pilier : l'apprentissage de la prévention des risques et de la résilience

Acteurs principaux : rédacteurs des programmes d'enseignement et des supports éducatifs, faculté des instituts pédagogiques, formateurs d'enseignants, enseignants, mouvements de jeunesse, animateurs d'activités et élèves, voulant bâtir et renforcer une culture axée sur la sécurité, la résilience et la cohésion sociale.

#### Responsabilités principales

- Rédiger des messages d'action nationaux, fondés sur des éléments factuels et sur un consensus pour prévenir les risques et encourager la résilience au niveau familial. Ils serviront de base aux formations tant structurées qu'informelles ainsi qu'aux campagnes et messages de sensibilisation.
- Faire participer les élèves et le personnel à des activités concrètes de gestion des catastrophes à l'école et dans la collectivité, dont la cartographie des aléas, l'élaboration de plans de secours autour de l'école et des exercices réguliers pour les aléas qui les concernent.
- Définir le contenu et la progressivité des formations en détaillant les objectifs et les compétences à enseigner et en intégrant la prévention des risques et la résilience dans les programmes scolaires normaux à tous les niveaux.
- Introduire la prévention des risques dans l'ensemble du programme scolaire et définir des principes pour intégrer la prévention des risques et la résilience dans les matières porteuses.
- Confectionner des supports pédagogiques et éducatifs de qualité pour les apprenants et les enseignants. Tenir compte de tous les aspects de l'apprentissage de la prévention des risques : réalisation d'analyse des risques portant sur plusieurs aléas (dont ceux qui ont des causes naturelles et humaines, ainsi que la violence et les conflits) ; comprendre les vecteurs de risques et les mesures d'atténuation ; identifier et diffuser des messages clés sur la sécurité et la préparation aux aléas ; renforcer les capacités de la collectivité en matière de prévention des risques et développer la cohésion sociale ainsi qu'une culture de la sécurité et de la résilience.
- Former les enseignants avant et pendant leur prise de fonction aux méthodes et supports pédagogiques relatifs à la prévention des risques.
- Élaborer des méthodes qui encouragent les enseignants à intégrer ces sujets dans le programme scolaire ainsi que des méthodes informelles et parascolaires avec les collectivités locales.

# Harmonisation entre l'Approche intégrée de la sécurité à l'école, les Objectifs pour le développement durable 2015-2030 et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Résultats attendus de l'intégration de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école dans les orientations et pratiques relatives au développement durable et à la prévention des risques de catastrophe :

1. Donner aux enfants un accès à l'éducation égal, ouvert à tous et sécurisé.
2. Créer et renforcer des institutions, des dispositifs et des réseaux de coordination ainsi que des capacités sur le plan national pour encourager la résilience devant les aléas et les menaces de risque dans le secteur éducatif au niveau international, national, régional et local.
3. Intégrer la prévention des risques dans les programmes de préparation aux situations d'urgence, à la conduite à tenir et à la reconstruction dans le secteur éducatif.
4. Suivre et évaluer les progrès des actions visant à diminuer les risques de sinistres et de conflits.
5. Accroître la disponibilité et l'accès aux informations liés aux aléas comme celles sur les dispositifs d'alerte rapide multirisques et sur les risques de catastrophe.

## Cibles 2015-2030 des Objectifs de développement durable et Approche intégrée de la sécurité à l'école

L'Approche intégrée de la sécurité à l'école a pour but de renforcer nos actions qui visent à atteindre les cibles suivantes :

<b>CIBLE 1</b>	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (1.4, 1.5)
<b>CIBLE 3</b>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être (3.3, 3d)
<b>CIBLE 4</b>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité (4.1, 4.7, 4.a)
<b>CIBLE 6</b>	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (6.2, 6.4, 6.a, 6.b)
<b>CIBLE 9</b>	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (9.1, 9.4, 9.a)
<b>CIBLE 10</b>	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (10.3, 10.7)
<b>CIBLE 11</b>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (11.5, 11.6, 11 b 11.c)
<b>CIBLE 12</b>	Établir des modes de consommation et de production durables (12.5, 12.8)
<b>CIBLE 13</b>	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (13.1, 13.3, 13.b)
<b>CIBLE 16</b>	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (16.1, 16.7)
<b>CIBLE 17</b>	Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (17.16, 17.17, 17.18, 17.19)

## Comment interpréter le Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR) Les sept objectifs de Sendai pour le secteur éducatif

Les sept objectifs du SFDRR	Cibles mondiales pour le secteur éducatif
1. Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015.	Limiter le plus possible le nombre de décès et blessures dus aux effets des aléas sur les écoles.
2. Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015.	Réduire nettement le nombre d'enfants scolarisés touchés par les effets des sinistres de toutes tailles.
3. Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB).	Réduire les pertes touchant les investissements du secteur éducatif causées par les effets des aléas.
4. Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience.	Réduire le nombre de journées de scolarité perdues du fait des aléas.
5. Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.	Certains pays disposent de stratégies de prévention des risques pour le secteur éducatif.
6. Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en oeuvre le présent Cadre.	Certains pays collaborent pour réaliser l'Approche intégrée de la sécurité à l'école.
7. Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.	Les écoles ont accès aux systèmes d'alerte rapide et les utilisent.

# Priorités du Cadre d'action de Sendai pour le secteur éducatif

Priorités de Sendai	Priorités pour le secteur éducatif
<b>PRIORITÉ 1 : Comprendre les risques de catastrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une approche de la sécurité à l'école complète et accessible à tous est la base nécessaire pour intégrer la prévention des risques et la résilience dans les stratégies, les orientations et les plans d'action du secteur éducatif.</li><li>• L'enfant est au cœur de l'analyse des risques à tous les niveaux du secteur éducatif.</li><li>• Une étude multirisque a été réalisée pour analyser et hiérarchiser les risques touchant le secteur éducatif.</li><li>• Un plan systématique permettant d'analyser et d'organiser les priorités pour moderniser et remplacer les écoles dangereuses a été mis au point et est en cours d'application.</li><li>• Les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes et celles qui sont chargées de l'éducation ont adopté sur le plan national des messages d'action clés qui reflètent le consensus et les informations factuelles et servent de base aux formations structurées ou informelles.</li><li>• Les autorités éducatives ont introduit l'apprentissage de la prévention des risques et de la résilience dans le programme scolaire normal, dont l'éducation sur le climat, la prévention des risques de catastrophe et un enseignement qui tient compte des conflits.</li><li>• Les écoles diffusent les connaissances en matière de prévention des risques et de résilience par des actions éducatives non structurées, sous forme de participation à la gestion des catastrophes en milieu scolaire et par des clubs, rassemblements et activités parascolaires.</li></ul>
<b>PRIORITÉ 2 : Renforcer la gouvernance applicable aux risques de catastrophe pour mieux les gérer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il existe des politiques et cadres juridiques au niveau national et/ou sous-national qui facilitent les travaux sur les grands points de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école.</li><li>• Des dispositions pour l'organisation, la prise en main et la coordination de la formation en matière de prévention des risques et de résilience sont prévues par la direction générale, avec nomination de responsables à tous les niveaux.</li><li>• Il existe des principes directeurs et un cadre réglementaire pour la construction d'écoles sûres.</li><li>• La sélection d'un site sûr, la conception et la construction de l'école sont supervisées par les autorités concernées pour veiller à l'application des lois.</li><li>• Tous les ans, les écoles revoient les mesures de prévention et de gestion des risques de catastrophe. Ceci peut se faire dans le cadre de la gestion et/ou des améliorations du milieu scolaire, en veillant par exemple à ce qu'il existe des instructions et des plans pour prévenir et réagir aux attaques touchant la scolarité et en réalisant des exercices de simulation et d'évacuation dans l'école.</li></ul>
<b>PRIORITÉ 3 : Investir dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe pour développer la résilience</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il existe des sources de financement pour diminuer les risques touchant le secteur éducatif.</li><li>• Le suivi et l'évaluation de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école sont en cours de réalisation.</li><li>• Il existe une source de financement, un dispositif de suivi et une méthode d'évaluation permettant d'obtenir des éléments factuels sur les aléas pour disposer plus facilement de données sur les risques.</li><li>• Il existe un plan avec une liste des priorités pour la modernisation des écoles dangereuses qui est doté de moyens et mis en application.</li><li>• Les autorités éducatives encouragent les mesures d'atténuation comme l'entretien courant et les actions non structurelles pour une plus grande sécurité et pour protéger les investissements que représentent les écoles publiques.</li><li>• L'autorité chargée de l'éducation a analysé les besoins, mis au point une stratégie et un plan d'action pour augmenter les capacités du personnel et des élèves à participer à la prévention et à la gestion des risques de catastrophe en milieu scolaire à l'échelle nécessaire.</li><li>• L'autorité chargée de l'éducation a analysé les besoins, mis au point une stratégie et un plan d'action pour renforcer les capacités des éducateurs à enseigner la prévention des risques et la résilience.</li><li>• Le pays dispose de suffisamment de supports pédagogiques de qualité pour mettre en œuvre la formation sur la prévention des risques et la résilience à une échelle suffisante.</li></ul>
<b>PRIORITÉ 4 : Améliorer la qualité de la préparation aux catastrophes pour mieux y réagir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'utilisation limitée des écoles comme abris provisoires ou centres collectifs pendant l'année scolaire fait partie d'un plan.</li><li>• Les autorités éducatives disposent de plans nationaux et sous-nationaux pour la prévention et la gestion des risques en secteur éducatif fondés sur une analyse multirisques. L'accent est mis sur la sûreté et la sécurité, la poursuite de l'enseignement, les plans de secours et la protection des moyens investis dans le secteur éducatif.</li><li>• Les autorités éducatives ont mis au point des exercices de simulation adaptés qui se tiennent tous les ans à tous les niveaux afin de mettre en application la préparation prévue en cas d'intervention et d'examiner et d'adapter les plans d'intervention autant que de besoin.</li></ul>

# Carences et priorités

À partir de travaux de recherche et de demandes des autorités, des défenseurs et des partenaires du développement éducatif (en 2015), les besoins et priorités suivants ont été relevés pour le secteur éducatif :

## 1. Leadership international

- Coordonner par l'Alliance mondiale pour la prévention des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES) des leaders internationaux collaborant sur l'assistance technique, notamment pour accompagner l'Initiative mondiale pour la sécurité à l'école.
- Harmoniser et intégrer les messages de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école avec la Campagne mondiale pour l'éducation, EFA, le Partenariat mondial pour l'éducation, Education First, UNGEI et les Normes minimales de l'INEE.
- Harmoniser et intégrer les messages de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école avec les Objectifs du millénaire pour le développement après 2015, les Objectifs pour le Développement durable et le Cadre d'action de Sendai.
- Encourager la collaboration régionale en matière de normes et de promotion des intérêts communs (par exemple par le biais d'ASEAN, de l'ASACR, de la CEDEAO, la SEAMEO, l'OEA, RCRCY en ALC, et d'autres).
- Établir les priorités de la recherche et les articulations pour sa mise en pratique.
- Incorporer la prévention des risques de catastrophe dans les principaux documents de référence pour le développement et l'assistance humanitaire.
- Faire connaître les cibles et indicateurs internationaux de l'Approche intégrée de la sécurité à l'école (voir <http://gadrrres.net/resources/css-targets-and-indicators>).
- Élaborer des méthodes efficaces et pratiques pour analyser la sécurité intégrée à l'école et en faire la démonstration.

## 2. Sécurité des installations scolaires

- Élaborer et encourager les procédures de vérification des constructions d'écoles accessibles à tous et de centres de développement pour la petite enfance par les gouvernements, les bailleurs de fonds ou des instances non gouvernementales et communautaires, pour que « chaque école nouvelle soit une école sûre ».
- Mener des audits internationaux des écoles construites récemment dans le cadre de l'accès universel à la scolarisation.
- Élaborer et faire connaître des propositions au coût raisonnable pour classer par ordre de priorité les installations scolaires, en faire l'analyse technique sur place et fixer un calendrier pour les moderniser ou les remplacer.
- Encourager les pouvoirs publics nationaux à évaluer la sécurité des installations scolaires et mettre en place un plan d'action pour sécuriser chaque école dans un délai précis.

- Élaborer et faire connaître des propositions en matière de mesures de sécurité non structurelles et de protection des infrastructures pour les écoles.

## 3. Gestion des urgences et catastrophes en milieu scolaire

- Élaborer et donner des directions aux autorités éducatives sur les orientations et pratiques des analyses d'aléas multiples pour la prévention des risques de catastrophe en milieu scolaire. Ces mesures de préparation comprennent les procédures normalisées, les exercices de simulation, les plans de secours et les dispositions pour assurer la poursuite de l'enseignement.
- Élaborer et faire connaître des principes directeurs pour la prévention des risques de catastrophe et encourager les mesures de préparation et de sécurité pour les gardes d'enfants familiales, à domicile, en groupe et pour les parents.
- Élaborer et encourager la discussion et les recommandations relatives à l'utilisation planifiée et limitée des écoles comme abris provisoires après un sinistre, tout en veillant à la nécessité de poursuivre l'enseignement et à la protection des investissements pour le développement de l'enseignement.
- Élaborer et faire connaître les outils correspondants de suivi et d'évaluation afin d'encourager le sens des responsabilités.
- Encourager la collecte de données dans chaque école sur l'incidence des catastrophes et des risques ainsi que sur l'utilité des actions de prévention des risques.

## 4. Apprentissage de la prévention des risques et de la résilience

- Élaborer et encourager l'adaptation sur le plan national et local de messages d'action clés consensuels pour la prévention des risques au niveau familial et communautaire.
- Élaborer et diffuser un modèle définissant intégralement le contenu et l'acquisition progressive des connaissances, aptitudes et compétences pour la prévention des risques de catastrophe.
- Élaborer et diffuser des outils de gestion des connaissances facilitant le partage, la notation par l'utilisateur, la réutilisation, l'adaptation et des tests d'adéquation des supports éducatifs.
- Élaborer et faire connaître les supports éducatifs conçus pour des besoins différents pour des enfants d'âges, de genres et de handicaps différents.
- Encourager les occasions d'échanger sur les expériences vécues et les informations factuelles au niveau mondial, régional, national et entre pairs.

## Références

GADRRRES, 2017. Comprehensive School Safety Framework. <http://gadrrres.net/resources/comprehensive-school-safety-framework>

UNISDR, 2015. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. [http://www.preventionweb.net/files/43291\\_sendaiframeworkfordren.pdf](http://www.preventionweb.net/files/43291_sendaiframeworkfordren.pdf)

\_\_\_\_\_, 2015. *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction for Children: Safer for Me and Safer for You*. <http://gndr.org/learning/resources/resources-by-theme/children-a-youth.html>

UNESCO, UNICEF EAPRO et. al., 2015. *Education and Resilience: Nine priority paths for making schools safer and societies more cohesive*.

